



# LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP





## **MONTAUBAN NATATION 82**

### **Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)**

Complexe aquatique ingr o Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, R ef erent formations professionnelles et continues, coordinatrice, r ef erente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

---

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>QU'EST CE QUE LE HANDICAP ?</b>	<b>3</b>
<b>QUI M'ACCOMPAGNE ?</b>	<b>4</b>
<b>LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<b>5</b>
<b>LES OUTILS MIS � MA DISPOSITION</b>	<b>6</b>
<b>APPRENTISSAGE ET HANDICAP</b>	<b>7</b>
<b>PARTENARIATS &amp; CONTACTS UTILES</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>8</b>



## MONTAUBAN NATATION 82

### Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

---

## **INTRODUCTION**

Le CFMN82 s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. Le CFMN 82 s'engage ainsi, pour tout étudiant présentant une situation de handicap à :

- ❖ Prendre en compte ses besoins ;
- ❖ Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- ❖ Faire le lien entre les différents acteurs de la formation ;
- ❖ L'accompagner dans ses démarches.

Le CFMN 82 se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et Le CFMN 82 ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nos formations pouvant se dérouler aussi bien en initial qu'en formation continue, nous présentons également dans ce guide le dispositif à destination des apprentis en situation de handicap. Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours de formation.

---

## **QU'EST CE QUE LE HANDICAP ?**

Est considéré comme un handicap :

- ❖ La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- ❖ Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- ❖ L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne



## MONTAUBAN NATATION 82

### Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

---

atteinte.

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés..

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous sera demandé un document, qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- ❖ **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)  
La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- ❖ **PPCH** : Délivrée par la MDPH  
Le **Projet Personnalisé de Compensation du Handicap** concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- ❖ **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).  
L'**Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- ❖ **AEEH** : Délivrée par la CDAPH  
L'**Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé**. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- ❖ **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).  
L'**Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

---

## **QUI M'ACCOMPAGNE ?**



## MONTAUBAN NATATION 82

### Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

---

Vous disposez au sein de Le CFMN 82 d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Il est votre interlocuteur privilégié, avec le Référent Handicap Fédéral, dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également votre interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap.

---

## **LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

### ❖ Étapes de la procédure appliquée

1. Lors de son inscription, le candidat envoie un justificatif de sa qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de ses pathologies (certificat médical ou attestation de reconnaissance de la situation de handicap ou tout autre document attestant de sa situation). Le candidat trouvera de nombreux contacts dans le livret d'accueil handicap, il peut également contacter la référente handicap (Valentin Barrau 06 08 71 32 14)
2. Lors du positionnement le candidat indique son handicap et son souhait de profiter d'aménagement
3. A réception du dossier et du positionnement, le candidat est susceptible d'être convoqué par Le CFMN 82, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le référent de formation et le référent handicap rendent ensuite leur décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités.

### ❖ Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement.

Il vous suffit :

- de l'indiquer lors de votre pré-inscription en commentaire,
- ou plus tard lors de votre inscription
- ou encore après en remplissant l'espace prévu à cet effet lors de votre sélection/positionnement.

Le responsable administratif, le coordonnateur et le référent handicap de Le CFMN 82 se concerteront alors pour vous proposer le meilleur aménagement possible.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au coordinateur, il vous suffit de lui envoyer un mail.



## MONTAUBAN NATATION 82

### Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

---

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

#### ❖ Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap de Le CFMN 82, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

#### ❖ Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que votre coordonnateur de formation si vous en ressentez le besoin.

Ils suivent votre évolution et assurent une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de Le CFMN 82.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant **sans votre accord**.

Votre référent pédagogique de formation a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, à ce titre, à votre disposition.

---

## **LES OUTILS MIS À MA DISPOSITION**

Plusieurs espaces sont dédiés à chaque apprenant dès lors qu'ils sont inscrits dans l'établissement.

Ils peuvent y accéder via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

Ces espaces facilitent la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants.

Grâce à notre outil informatique, vous pouvez accéder à plusieurs services :

- L'organisation administrative de votre formation
- Une plateforme individualisé



## MONTAUBAN NATATION 82

### Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

- 
- L'ensemble des cours en centre
  - Un planning de formation
- 

## **APPRENTISSAGE ET HANDICAP**

Pour tout apprenant en situation de handicap, inscrit en apprentissage, Le CFMN82 et le CFA Sport Occitanie (contact du référent handicap du CFA <https://www.cfa-sport.com/content/referent-handicap>) mettent en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation des apprentis :

- ❖ Information sur les métiers, les formations proposées, les offres de contrats et la préparation à l'apprentissage : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap) ;
- ❖ Échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage ;
- ❖ Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins.
- ❖ Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés ;
- ❖ Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi,
- ❖ Missions Locales...), réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...), formation aux techniques de recherche d'emploi ;
- ❖ Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : un bilan de votre formation en apprentissage pourra être réalisé et vous être communiqué avant la sortie du CFA (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées...).

---

## **PARTENARIATS & CONTACTS UTILES**

Le CFMN 82 met en place des partenariats locaux afin d'accompagner l'apprenant en situation de HANDICAP dans sa démarche de recherche d'alternance.

Voici également les contacts utiles en lien avec le handicap et la formation.

### Référent Handicap CFMN82

Valentin BARRAU

06.08.71.32.14

[valentin.barrau@orange.fr](mailto:valentin.barrau@orange.fr)

### Référent Handicap Fédéral FFN

Frédéric Crochard

[frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)



## MONTAUBAN NATATION 82

### Centre de Formation Montauban Natation 82 (CFMN82)

Complexe aquatique ingréo Boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN

**Julie Quenouille** : Directrice, Référent formations professionnelles et continues, coordinatrice, référente administrative : 09 64 49 83 60

Courriel commun : [cfmn82@gmail.com](mailto:cfmn82@gmail.com)

Site internet : <https://www.mn82.fr>

---

#### Référent Handicap CFA Sport Occitanie

Mateo Correa                      07.61.76.80.83                      [developpeur@cfa-sport.com](mailto:developpeur@cfa-sport.com)

#### Référent Handicap DRAJES OCCITANIE

Kévin Mansion                      06.76.59.75.64                      [kevin.mansion@jscs.gouv.fr](mailto:kevin.mansion@jscs.gouv.fr)

#### Référent Handicap CREPS TOULOUSE

Robert Carole                      05.62.17.90.00                      [carole.robert@creps-toulouse.sports.gouv.fr](mailto:carole.robert@creps-toulouse.sports.gouv.fr)

Contacts Handicap : MDPH, ou Cap emploi, ou AGEFIPH

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/annuaire>

---

## **ANNEXES**

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

Article L241-6 relatif aux missions de la **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées**

Article A.212-44 du code du sport relatif à la décision par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'aménagement des tests d'entrée en formation, du cursus de formation et des épreuves d'évaluation certificative.

- 5° de l'article A. 212-35,
- 8° de l'article A. 212-36
- 3° de l'article A. 212-42

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>